

NOUVEAU À PARTIR DU 1^{er} OCTOBRE 2026

CARTE *Rémi* SOLIDAIRE

DES REMISES POUR VOS DÉPLACEMENTS⁽¹⁾

Formulaire de
demande de
carte Rémi
Solidaire :



**VOTRE
BILLET À
-75%⁽²⁾**

**VOTRE
ABONNEMENT
MENSUEL
PLAFONNÉ À
75€/mois⁽³⁾**



(1) Être bénéficiaire de la Complémentaire Santé Solidaire, accessible sur critères sociaux. Si vous êtes ressortissant Ukrainien, vos droits évoluent, vous devrez la demander également. (2) Billets destinés aux porteurs de la carte Rémi Solidaire, conditions pour en bénéficier sur le site internet remi-centre-valde Loire.fr. (3) Bénéficiez de la Prime transport auprès de votre employeur à hauteur de 50% de votre abonnement. Edition juillet 2026.

REMI-CENTREVALDELOIRE.FR

LA RÉGION VOUS TRANSPORTE AU QUOTIDIEN

**RÉGION
CENTRE
VAL DE LOIRE**

Rémi
RÉSEAU DE MOBILITÉ INTERURBAINE
DE LA RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA CARTE RÉMI SOLIDAIRE ?

La carte Rémi solidaire est accessible aux personnes respectant les critères d'éligibilité de la Complémentaire Santé Solidaire gratuite ou payante.

QUELLES SONT LES DÉMARCHES À SUIVRE ?

1 - POUR OBTENIR VOTRE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

Si vous ne disposez pas d'attestation Complémentaire Santé Solidaire :

- rendez vous sur l'application ou le site Ameli : assure.ameli.fr
- ou déposez le formulaire Cerfa n°52269#07 rempli auprès de votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

L'attestation Complémentaire Santé Solidaire vous sera adressée dans les 2 mois suivants la demande, à compter de la date de réception du dossier complet.

2 - POUR OBTENIR VOTRE CARTE RÉMI SOLIDAIRE

Rendez-vous sur le site internet remi-centrevaldeloire.fr, rubrique Services +, pour remplir le formulaire en ligne. Une fois que vous disposez de votre attestation, munissez-vous de la copie de votre pièce d'identité et de l'attestation Complémentaire Santé Solidaire.

La carte Rémi Solidaire, valable un an, est envoyée :

- par mail sous un délai de 5 jours ouvrés
- par voie postale, uniquement sur demande sous un délai de 7 jours ouvrés.

Une impression de la carte peut être demandée par le bénéficiaire auprès d'un guichet de vente. Pour cela, le bénéficiaire devra se présenter avec le fichier PDF de sa carte Rémi Solidaire, reçu par mail.



La Carte Rémi Solidaire est individuelle et nominative. Chaque membre du foyer doit faire une demande pour l'obtenir.

COMMENT UTILISER SES TITRES SOLIDAIRES ?



1 - BILLET RÉMI SOLIDAIRE

- Le billet Rémi Solidaire est valable sur le réseau Rémi ferroviaire et routier, en région Centre-Val de Loire, et vers/depuis l'Ile-de-France en 2^{de} classe uniquement.
- Pour être en règle lors de votre voyage, vous devez être muni(e) de votre carte Rémi Solidaire, de votre billet valide et de votre pièce d'identité.

2 - ABONNEMENT RÉMI ZEN SOLIDAIRE

- L'abonnement mensuel Rémi Zen Solidaire est valable sur le réseau Rémi en région Centre-Val de Loire, en seconde classe sur le réseau ferroviaire, sur un réseau routier départemental ou sur un trajet prédéfini.
- L'abonnement sera chargé sur votre carte JVMalin. Le premier abonnement mensuel sera délivré aux guichets ferroviaires ou agences commerciales de la région Centre-Val de Loire sur présentation de votre carte Rémi Solidaire et votre pièce d'identité. Une carte JVMalin vous sera remise gratuitement si vous n'en disposez pas.
- Votre employeur prend en charge 50% du prix de votre abonnement via le dispositif de la Prime Transport selon l'article l'Article R3261-2 du code du travail.

Cette mesure répond à plusieurs objectifs essentiels pour la Région Centre-Val de Loire :

- **Proposer une mesure claire, utile et simple d'accès** : Le dispositif de tarification solidaire réduit fortement le coût des transports pour ses bénéficiaires, via une instruction simple, lisible et rapide ;
- **Proposer un dispositif solidaire, luttant contre l'isolement, la fragilité économique et l'exclusion** : la tarification solidaire Rémi défend le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes et assure un accès effectif, pour tous, aux solutions de mobilité en Région Centre-Val de Loire ;
- **Participer de l'action régionale en faveur de la transition écologique** : le dispositif incite à l'utilisation des transports en commun, auprès de publics pour lesquels l'accès à des véhicules propres formerait un investissement lourd.

Ce dispositif permet donc, en complément des offres déjà existantes disponibles sur le site remi-centrevaldeloire.fr, d'apporter une réponse ciblée aux besoins des ménages les plus modestes, tout en conservant une approche simple d'accès et d'utilisation.